

L'Ordre du Mérite agricole

Elle comprend 3 grades

- > **Chevalier** 15 ans de services rendus à l'agriculture (âge minimal 30 ans)
- > **Officier** 5 ans d'ancienneté dans le grade de chevalier et des mérites nouveaux.
- > **Commandeur** 5 ans d'ancienneté dans le grade d'officier et des mérites nouveaux.

2 promotions 1er Janvier - 14 Juillet

Le dossier doit être déposé au plus tard 2 mois avant cette date.